L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 4 MARS 1875. 2me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 4 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Rodiger & Co., dans leurs salles d'encan, dentelles, sonliers, brodequins, souliers cousus, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 95 de la rue de Chartres: habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, valises, &c.

SPECTACLES.

Jeudi 4 Mars 1875.

OPERA — Le Barbier de Séville, le Chalet, Dorina.

VARIETES — Le Sphynx.

ACADEMIE — The Streets of New York.

BICHARDS — Frank E. Aiken, dans ses meilleurs rôles.

CLOK — Nuit et Une Nuit à Paris.

Le parti de la fraude et de la mauvaise foi.

Ce qui se passe depuis quelques jours dans les deux réunions qui siegent à l'Hôtel St. Louis, sous le nom de Sénat et de Chambre, est de nature à détruire les illusions des plus obstinés partisans du compromis.

Les sept membres du comité congressionnel peuvent faire leur arbitrage et accorder aux conservateurs 70 représentants sur 111 qui ont été élus et 10 Sénateurs sur 15 élus en 1874, mais nous persistons à douter que la sentence arbitrale reçoive jamais son exécution. M. Wheeler viendra, sans doute, comme cela est convenu. Mais quelle autorité aura-t-il? Les arbitres n'agissent que comme simples individus, cela est écrit dans la proposition Wheeler. Or, qui les a constitués arbitres? Une seule des parties intéressées, les conservateurs.

M. Wheeler ne viendra également ici que comme un simple particulier sans aucune autorité légale pour contraindre les radicaux à exécuter le compromis.

On compte sur les promesses de Kellogg. Ah! le bon billet! Est-ce que le compromis fait à la Douane ne nous a pas donné la mesure de ce que valent ses engagements écrits, et il n'a fait cette fois que des promesses verbales.

Mais, en admettant que Kellogg fasse semblant de vouloir tenir ses promesses, l'exécution du compromis ne dépend pas de lui en apparence. Elle dépend du comité des élections de la réunion présidée par Hahn. Or, cette réunion s'est grossie par des accessions successives et elle compte, aujourd'hui, une vingtaine de membres qui n'ont pas été élus et que la sentence arbitrale déclarera n'avoir pas droit à siéger.

La cohorte de Hahn continue à se renforcer et elle a adopté une résolution qui paraît précisément avoir pour objet de contrecarrer le compromis. Son hostilité au compromis n'est nullement déguisée.

Kellogg n'eût eu qu'un seul moyen de contrôler ses pseudo-législateurs: c'était de faire échouer le bill des allocations, ce qui les eût privés de leurs subsides. Au lieu de cela il est venu lui-même encourager la fraude à l'aide de laquelle les sénateurs radicaux ont déjoué la tactique des Conservateurs. Cela prouve que Kellogg est d'aussi mauvaise foi que les bandes de Hahn et d'Antoine. Quelle confiance peut-on avoir, d'ailleurs, dans les protestations d'un homme qui frappe des bills de veto et qui emploie son influence à faire passer ces bills parlements sous veto?

Les radicaux ont eu l'habitude d'escamoter des bills, comme ils escamotent des élections et le récit que nous donnons plus loin de la supercherie commise dans le Sénat, et pour l'exécution de laquelle Anderson, l'homme du Bureau des retours, a été appelé au fauteuil, indique que loin d'être prêts à s'amender les gens de la clique n'ont pas ce soin prêts à recourir à tous les moyens pour arriver à leurs fins.

Nous n'avons donc rien à attendre de ces ennemis de l'Etat et de la société, et nous ne voyons pas comment M. Wheeler pourra les forcer à exécuter un compromis auquel ils ne sont pas parties et qu'il est de leur intérêt de faire échouer. Il n'y aura et qu'un moyen, ce serait de leur retirer l'appui bienveillant des fédérales, mais Grant n'est il pas dit que, tout en désirant que les partis en Louisiane s'entendissent pour arranger leur différend, il était, quant à lui, obligé de faire exécuter les lois. Or, nous ne pouvons nous faire d'illusion sur ce qu'il entend par là, et il n'est que trop certain qu'il continuera à soutenir Kellogg et sa législature usurpatrice, même si le compromis échoue par le refus ou la mauvaise foi des radicaux.

Ceux qui comptent sur le compromis pour obtenir des mesures législatives de réforme, sont encore bien loin de la réalisation de leurs désirs. Nous ne croirons pour notre part, au compromis que lorsqu'il sera entièrement exécuté et aux lois de réforme que lorsqu'elles auront été promulguées.

Monstrueuse supercherie au Sénat Kelloggiste

Anderson mis en réquisition.

Après le rapport unanime des sept membres du comité congressionnel, il semblerait que les quatre membres du Bureau des retours, convaincus de fraude, devraient aller cacher leur honte dans une retraite obscure; mais nos radicaux, en Louisiane, ne connaissent pas la honte.

Un de ces voleurs d'élection, Anderson, vient de se mettre de nouveau en évidence pour accomplir un exploit du même genre que ceux auxquels il a participé dans le Bureau. Il ne s'agissait plus de changer une élection, mais de faire passer au Sénat le bill des allocations par une supercherie. Voici les circonstances détaillées de l'affaire.

Le bill des allocations pour les dépenses de l'année courante a été envoyé par la Chambre au Sénat mardi, dans l'après-midi. Dans la séance du soir, Antoine étant au fauteuil, Anderson demande la première lecture du bill.

Un débat désordonné accompagné de motions d'ordre, s'en suit et Antoine cède le fauteuil à Anderson. Aussitôt le comité se forme fait un rapport sur le bill avec des rains amendements insignifiants, et le bill est déclaré être adopté après seconde lecture. Les conservateurs protestent contre cette manière de procéder et demandent en vertu de quelle autorité le comité de finance a fait un rapport, on leur répond qu'une motion que personne n'a entendue, pas même les rapporteurs, a été adoptée par le Sénat avec une seule voix contre.

Le bill est mis alors à l'ordre du jour, pour le lendemain, en troisième lecture.

Sans cette incroyable supercherie, le bill ne pouvait être l'objet d'un vote final avant la fin de la session qu'au moyen d'une suspension du réglement qui ne pouvait être prononcée que par une majorité des quatre-cinquièmes, ce qui n'eût pu avoir lieu avec les huit membres conservateurs.

Kellogg était dans la salle du Sénat et il a été évidemment l'instigateur ou le complice de cette manœuvre, sans laquelle le bill n'eût pu passer à cette session.

JOURNAUX ILLUSTRES. — La librairie Hibert A Cie., vient de recevoir les numéros du 13 février de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

— M. Auguste Maulaz, officier de la Légion-d'Honneur et ancien consul de France au Brésil et au Mexique, vient de mourir d'une façon singulière.

C'est en visitant, pendant la nuit, au dépôt, rue de la Chapelle, l'omnibus 507, qui venait d'y être ramené et qui fait le trajet de l'ancienne barrière de Maine à la gare du chemin du Nord, qu'on y a trouvé son cadavre étendu sur une banquette. M. Maulaz avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante et le conducteur ne s'en était pas aperçu. M. Maulaz était âgé de soixante-onze ans.

Tentative pour soustraire des criminels au châtiment.

Les prétendus législateurs qui siègent sous la présidence de Hahn, ont présenté des résolutions pour soustraire au châtiment qu'ils ont mérité, des criminels notoires, au moyen d'un changement de juridiction.

Une résolution propose de faire juger dans la paroisse St-Jean Baptiste, Alexander Newton, le meurtrier de Bourdonnaye, le malheureux français et lâchement assassiné, sans le moindre motif, au coin des rues Royale et Canal, le soir du meeting au théâtre des Variétés. Newton était un des sédéo à la solde de Kellogg, et le renvoi de son affaire dans une autre paroisse, n'a d'autre objet que de le faire échapper à une condamnation inévitable. Bourdonnaye était français et nous signalons le fait à l'attention du comité que les résidents français ont nommé pour s'occuper de cette affaire.

Une autre résolution renvoie de la paroisse Grant à la paroisse Jefferson les affaires de Wm. Ward, de Charles Moss et de l'ex-juge W. B. Philips, accusés d'un meurtre odieux commis dans la paroisse Grant.

Enfin, une résolution renvoie à la paroisse St. Jean-Baptiste le jugement des accusations portées contre le commissaire Jewett et le député-marshall Seely, pour arrestations illégales, destruction des fils télégraphiques, etc.

On voit que M. Kellogg et ses pseudo-législateurs sont résolus à soustraire à l'action de la justice les agents du radicalisme, quelque odieux que soient les crimes commis par ceux-ci.

L'inaction des agents chargés des poursuites criminelles dans l'affaire Newton s'explique maintenant. Ils avaient ordre d'attendre la réunion de la législature afin de faciliter un changement de juridiction que rien ne justifie.

Les radicaux ne reculent devant aucune iniquité et ils semblent avoir pris à tâche de mettre à une rude épreuve la patience de ce peuple.

Le bill des droits civils.

Le président a signé avant-hier le bill des droits civils, dont nous avons déjà donné les principales dispositions, et déjà une certaine agitation se produit en Virginie à propos de tentatives faites par des gens de couleur pour exercer les privilèges que le bill leur accorde.

On sait que la loi n'est pas applicable aux écoles publiques. Elle porte seulement que toutes les personnes, dans la juridiction des Etats-Unis, auront droit à la jouissance pleine et égale des accommodements, avantages, facilités et privilèges des auberges, moyens de transport publics par terre et par eau, théâtres et autres lieux d'amusement publics, sujettes seulement aux conditions et limitations établies par la loi et applicables à tous les citoyens de toute race et couleur, sans égard à aucune condition antérieure de servitude.

Nous avons souvent exprimé notre opinion sur les lois qui ont pour prétexte de donner aux gens de couleur des droits égaux à ceux des blancs. Ces lois tendent, en réalité, à donner non des droits égaux, mais des privilèges aux gens de couleur.

Aucun blanc n'a le droit d'entrer dans un établissement appartenant à un ou des particuliers, théâtre, restaurant, café, concerts, etc., contrairement à la volonté des propriétaires, et si ce droit n'est accordé aux gens de couleur, ce serait un privilège qu'ils obtiendraient à raison de leur race et de leur couleur, ce qui est contraire aux amendements constitutionnels. Ce privilège serait, d'ailleurs, comme nous l'avons démontré, une négation des droits de propriété et de liberté individuelle, puisqu'il ne pourrait s'exercer qu'en obligeant des citoyens à vendre, contre leur gré, leurs marchandises et leurs services personnels.

Mais le bill n'a été passé par le Congrès que comme une mesure de parti, destinée à donner une satisfaction apparente aux réclamations du élément électoral de couleur. Nous disons une satisfaction apparente, car le bill n'est pas soutenable devant un tribunal éclairé et, comme la dernière clause porte que toutes les affaires, sans exception, surgissant de la mesure, peuvent être portées en appel devant la Cour Suprême des Etats-Unis, il est certain que la loi sera déclarée inconstitutionnelle et deviendra une lettre morte.

OPERA.

Comme cela arrive toujours au vrai talent, Mlle de Muraska, à la seconde représentation de *Lucie de Lammermoor* a conquis de nouveaux titres à l'admiration et aux sympathies de ses auditeurs. Comme cantatrice et, comme actrice, elle n'a pas seulement transporté d'enthousiasme la foule réunie pour l'écouter, mais elle l'a émue, elle l'a attendrie. Aussi, est-ce avec bonheur que nous apprenons le nouvel engagement conclu entre MM. De Vivo et Momas, et qui nous permettra d'entendre Mlle De Muraska, lundi prochain, dans le *Trovatore*. Par suite du même engagement cette charmante cantatrice se fera entendre encore mercredi.

Mlle de Muraska et les autres artistes de la troupe de M. de Vivo, donneront leur premier concert à la salle Grunewald, vendredi soir. Le second concert qui devait avoir lieu le samedi soir, sera donné en matinée samedi, à la demande d'un grand nombre de personnes. Pour plus de détails, et pour le prix des places, nous reverrons nos lecteurs sur ancun, ce que nous publions plus loin.

Ce soir, jeudi, les trois premiers actes du *Barbier de Seville* et le *Chalet*. Dans cette dernière pièce M. Feitlinger remplira, pour cette fois seulement, le rôle de Max. Le ballet *Dorinà* fera partie du spectacle de ce soir.

Samedi, 6, Matinée à midi.

Samedi soir, pour le bénéfice de M. Dardignac, l'*Africaine*. Le rôle de Nélusko, pour cette fois seulement, sera tenu par M. Dardignac. Mlle Vercken chantera celui de Sélika.

A. M.

LOTERIE DE LA BIBLIOTHEQUE DU KENTUCKY.—Voici, d'après la liste publiée par le *Courrier-Journal* de Louisville, les numéros des billets qui ont gagné les principaux lots dans cette loterie.

Billets.	Lots
89,271	$95,000
10,075	38,000
95,700	28,500
9,050	19,000
89,210	9,500

5 Lots de $7,600:— Nos. 12,142; 21,896; 94,276; 98,613; 16,856.

10 Lots de $5,330.—Nos. 90; 36,590; 46,661; 47,261; 50,012; 52,437; 68,936; 75,567; 88,423; 96,535.

15 Lots de $3,800.—Nos. 1,217; 1,332; 13,813; 15,324; 23,810; 25,633; 27,767; 40,172; 43,177; 44,407; 50,020; 55,786; 56,417; 61,141; 92,207.

Viennent ensuite 20 lots de $1900; 95 de $1,520; 80 de $1140; 50 de $760; 100 de $380; 240 de $190 et 500 de $38.

Cela fait 1000 lots qui sont sortis de la roue. Il y a, en outre, 19,000 lots d'approximation de $19, accordés à tous les numéros de cinq en cinq en remontant ou en descendant à partir du billet qui a gagné le gros lot, c'est-à-dire du No. 89,271, mais en ne tenant compte ni des billets qui ont gagné un des mille lots, ni des billets invendus. La formation de cette liste exigera donc un très long calcul puisque sur 100,000 billets il en reste 62,000 invendus qui n'ont pas participé au tirage. Sur 38,000 billets vendus 20,000 auront gagné quelque chose.

— Les CHARS du chemin de fer d'Orléans à dater d'aujourd'hui, partiront de la station passant par la rue des Ursulines inclusivement jusqu'à la rue du Canal, toutes les cinq minutes, depuis 5 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir. Les chars bleus seulement, en revenant de la rue du Canal, suivront la rue Dumaine jusqu'au Bayou et de là à la station. Le service sur la rue St-Pierre ne se fera que toutes les heures.

Le Caucus Conservateur.

Séance de mercredi, 3 mars.

Le caucus conservateur se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de l'Orateur Wiltz.

Cinquante-quatre membres répondent à l'appel.

M. Webb, représentant de la paroisse St-Landry, présente la communication suivante qui est lue par le secrétaire.

A l'honorable L. A. Wiltz et aux membres du caucus conservateur:

Messieurs—Un sentiment de devoir envers mes consituants m'oblige à me retirer de votre honorable corps. Avant d'agir ainsi je dois vous demander de me libérer de toutes les obligations impliquées ou exprimées dans les résolutions adoptées par le Caucus.

En me séparant de vous, permettez-moi de présenter mes remerciements au président de cette Assemblée et à tous mes collègues pour les nombreuses preuves de sympathie dont j'ai été l'objet depuis que je fais partie du caucus.

Respectueusement,

JAMES WEBB,
de St. Landry.

M. Dunré d'Orléans désire savoir dans quel but l'honorable représentant de la paroisse St-Landry demande à se retirer du caucus conservateur.

M. Webb répond que ses notes parleront pour lui.

M. Estillette, de St-Landry, déclare qu'il a entendu dire que quelques membres du caucus avaient l'intention de se joindre dans la journée même à la Législature Hahn. Il pense que si certains membres agissent ainsi ils violent l'engagement qui a été prêté dans le caucus de se conformer en toutes choses au vœu de la majorité.

M. Billieu, de Lafourche, dit qu'en attendant que l'arbitrage du comité congressionnel soit complété d'après les bases du compromis Wheeler, il ne voit pas pourquoi le caucus ne s'ajournerait pas jusqu'au moment où il serait nécessaire qu'il se réunisse de nouveau.

Cette mesure permettrait, ajoute-t-il, aux membres de la campagne de retourner chez eux.

Il n'est pas soutenu, cependant, et après quelques remarques de messieurs Booth et Meredith, le caucus s'ajourne à onze heures, vendredi matin.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE 4 DE MARS.

38ème Anniversaire de l'Association des Pompiers.

Le temps n'aurait pas pu être plus beau qu'il ne l'est aujourd'hui, et après la saison des pluies continuelles que nous venons de traverser, nos braves pompiers, dont c'est aujourd'hui la fête, doivent se considérer heureux de ce changement dans l'état du ciel, qui semble avoir été fait tout exprès à leur intention.

Est-ce un heureux présage, car nous ne devons pas oublier qu'hier à minuit le 43ème Congrès a cessé d'exister et que c'est aujourd'hui, 4 mars, que commence de fait l'existence du 44ème Congrès, avec sa majorité démocratique dans la Chambre.

Nous avons donc tout lieu de nous réjouir, par anticipation, du côté de la politique, et avec connaissance de cause en voyant défiler dans nos rues les pompiers revêtus de leur uniforme de gala, traînant leurs pompes resplandissantes, couvertes de fleurs et de guirlandes.

Le département de l'ingénuité de la Nouvelle Orléans est un des mieux organisés et des plus complets de l'Union Américaine et il a certainement rendu d'immenses services à notre ville.

Les jeunes gens qui la composent sont pompiers par goût et non par besoin; aussi quand l'heure d'alarme les appelle au feu ils y courent avec une ardeur et un empressement, qui sont dignes des plus grands éloges, et rivalisent de zèle entre eux pour combattre l'élément destructeur.

Après avoir travaillé toute l'année pour le bien public, il est bien naturel que nos pompiers aient un jour de réjouissance, et il est du devoir de la population entière de notre ville de rendre cette fête aussi complète que possible.

Les pompiers sont aimés partout et nous n'avons pas besoin de revenir sur leurs qualités. Il n'y a pas de corps plus justement populaire, et nous y voyons figurer plusieurs de nos citoyens les plus marquants, entre autres l'honorable Orateur de notre Chambre des Représentants,—est-il besoin de le nommer,—qui a eu conquérir l'estime de tous les Louisianais par son admirable conduite à la maison d'Etat, le 4 janvier, et par l'inébranlable fermeté qu'il a montrée depuis menaçant toutes les vengeances orageuses du caucus conservateur.

La procession se formera comme toujours rue du Canal et se mettra en marche à dix heures, en descendant d'abord la rue des Chartres.

On trouvera dans nos colonnes l'annonce le programme de la journée et l'itinéraire que suivra la procession.

Un rêve désappointement.

Les dépêches télégraphiques publiées dans nos journaux de la ville, dimanche matin, annonçaient que le No 89,271 avait gagné le gros lot de $95,000 de la Loterie de la Bibliothèque du Kentucky. Deux jeunes gens portant chacun d'un dixième de ce billet, se sont crus pendant trois jours à la tête d'une petite fortune de $9,500, lorsque l'arrivée de la liste leur a enlevé cette douce illusion. Le télégraphe avait oublié un 1: le billet gagnant était le 89,271.

Une injonction contre le bill en faveur de la Compagnie des Levées.

M. Walter M. Francis, un détenteur de bons consolidés, a obtenu une injonction hier matin, devant la Cour du Supérieur présidée par le pseudo-juge Hawkins, défendant au "Bureau de Liquidation" d'émettre des bons consolidés en faveur de la Compagnie des Levées, conformément à l'acte adopté par deux fois le veto de Kellogg par la Législature panachée.

MM. Soulines et Mott, qui représentent les intérêts de M. Walter M. Francis ont fait valoir dans leur pétition à peu près les mêmes raisons que le pseudo-gouverneur avait données pour justifier son désapprobation du bill.

M. Hawkins en accordant l'injonction n'a pas dit s'il avait basé sa décision sur les arguments fournis par messieurs Soulines et Mott ou sur le simple fait que tout acte adopté par la Chambre panachée dont le baineux Hahn est l'Oorateur est entaché d'illégalité.

Un voleur de grande route.

Vers deux heures, avant-hier après midi, une jeune fille, miss Kate Gernon, employée comme institutrice dans une des écoles publiques, passait au coin des rues st-Charles et Broadway, quand elle a été attaquée par derrière par un nègre qui lui a arraché son porte-monnaie, contenant pour $120 de certificats des écoles.

Les cris de la jeune fille ont attiré l'attention de l'agent Gauser de la police à cheval, qui a fondu sur le voleur et qui a réussi à le capturer et à le conduire à la station du septième precinct.

Le nom du brigand est Edouard Wilson et il n'est âgé que de dix-sept ans.

Cela promet.

On a trouvé dans sa poche la bourse de Miss Kate Gernon encore intacte.

Un voleur en uniforme de police.

Il nous devient une histoire assez singulière, que nous voulons raconter pour mettre sur leurs gardes les personnes qui pourraient avoir trop de confiance dans la police métropolitaine.

Vers cinq heures, hier matin, Mme Peton, qui tient des chambres garnies, rue Douane, près de l'encouragne Remparts, a été éveillée par un bruit de pas sur l'escalier qui conduit du rez-de-chaussée au premier étage et qui se trouve placé à côté de sa chambre.

Entrouvrant sa porte, elle aperçut un homme avec l'uniforme d'un officier de police, la casquette, etc., qui gravissait lestement les degrés, faisant aussi peu de bruit que possible.

Surprise de voir un métropolitain chez elle à une heure aussi avancée et dans des circonstances si exceptionnelles, elle lui a demandé ce que signifiait sa présence dans sa maison; à quoi l'homme en uniforme a répondu qu'il avait cru entendre crier au voleur et qu'il était venu pour se rendre compte de ce qui se passait.

La bonne dame trouvant ces explications très peu satisfaisantes était sur le point d'appeler, quand l'agent de police, ou prétendu, n'est jeté pour ainsi dire au bas de l'escalier, tant il est descendu rapidement, et a gagné la rue en deux enjambées, ce qui ne laissait plus aucun doute sur ses intentions.

Il n'avait encore eu le temps de ne rien emporter, heureusement. Mme Peton a trouvé que la porte de sa maison avait été forcée.

Nous nous posons naturellement la question suivante: l'homme en question était-il un véritable officier de police ou un quoin ordinaire qui avait revêtu l'uniforme des gardiens de la paix pour inspirer moins de soupçon.

Nous sommes porté à croire que c'était bien un agent de police, car les métropolitains ne laissent pas traîner leur uniforme habituellement, et un homme qui s'habillerait comme eux, à moins de venir en voiture à la maison, ne tarderait pas à être arrêté s'il passait ainsi accoutré dans la rue, messieurs de la police étant très jaloux de leurs priviléges.

Les voleurs.

Ernest Duval, Eugène Jean Baptiste et O. Martin ont été arrêtés hier, rue Bienville, entre les rues Bienvie et Franklin, accusés de vol par Henry Williams.

Dans la nuit de mardi, des voleurs sont entrés dans le bureau de M. J. L. Thoerson, No 83 rue Carondelet, en forçant une porte. On pense qu'ils ont dû être effrayés par quelque bruit, car on a trouvé les tiroirs intacts.

TEMPERATURE — 3 mars 1875.

Thermomètre de C. Du Arne, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
9 A. M.	58	9
12 M.	61	16
3 P. M.	65	18
6 P. M.	59	15

Pseudo-Législature.

Séance du 3 mars.

CHAMBRE.

Un quorum est présent à midi.

La Chambre, nonobstant le veto de Kellogg, persiste par 59 votes à 4 dans un bill relatif à la collection des taxes à la Nile-Orléans.

Le veto du gouverneur est soutenu à l'égard d'un bill relatif à la capitalisation des dettes flottantes des paroisses rurales.

Un bill destituant Raul Ory, recorder de la paroisse St. Martin, pour négligence de l'exécution de ses devoirs, est rejeté à la troisième lecture par 55 contre 10.

M. Lowell fait adopter un bill donnant au gouverneur le pouvoir de nommer un stéographe pour chaque juge de district de la Ville-Orléans et pour chaque district judiciaire.

Un bill rendant vacantes les places d'avocat de ville et voyer à la Ville-Orléans, et donnant au gouverneur le pouvoir de nommer à ces places. Ils seront payés $6000 par an et l'avocat aura deux assistants du traitement de $2500 chacun. Le bill a passé sans opposition.

A 4 heures, les membres républicains se forment en caucus.

Sur le rapport de M. Lowell nombre de bills sont mis de côté.

M. Guichard propose un amendement au nouveau bill de charte. Le voyer et les agents taxeurs seront élus par le Conseil. Une discussion s'en lie et M. Guichard retire son amendement.

On vote sur le bill, mais on ne trouve que 29 pour et 23 contre. Pas de quorum. Quelques moments après 44 membres votent pour une suspension du réglement et 12 contre.

Faute de quatre-cinquièmes de majorité la motion échoue.

Un comité est nommé pour informer le Sénat que la Chambre est prête à s'ajourner sine die.

Un comité est nommé pour en informer le gouverneur.

Une résolution de remerciement pour l'orateur M. Hahn est rejetée.

Le gouverneur invite la Chambre à rester en séance jusqu'à minuit. Toutes les portes étant fermées pour conserver un quorum.

MM. Lowell et Pierson combattent le bill de la nouvelle charte et font dans ce but une opposition de filibustrie.

M. Odell veut sortir, on l'en empêche.

En dépit des efforts de M. Lowell le bill passe.

M. Grant propose de déclarer vacantes les places qui n'ont pas été occupées par les conservateurs et d'ordonner une nouvelle élection pour remplir ces places. Non appuyé.

A minuit et vingt-huit minutes, M. M. Alpin, membre conservateur de la paroisse Vernon, se présente dans la Chambre et se fait souhaiter la bienvenue. Il est salué par les vivats et les applaudissements enthousiastes des panachés, qui semblent ne pas se posséder de joie.

M. Hahn ayant de prononcer l'ajournement prend la parole, et fait le discours suivant dont nous traduisons les passages les plus saillants.

"Messieurs, avant de déclarer la Chambre ajournée *sine die*, permettez moi de vous adresser quelques paroles.

Nous nous sommes réunis dans des circonstances exceptionnelles et nos travaux ont dû être accompagnés de doutes inquiétants provenant de l'action du gouvernement général à Washington et de nos troubles domestiques.

On était en droit de s'attendre, en de pareilles circonstances, à quelques scènes de désordre, comme c'est malheureusement le cas trop souvent dans toutes les grandes assemblées parlementaires, mais vous avez revendiqué votre honneur en chassant un membre de votre propre parti dont les excès de langage portaient atteinte à la dignité de l'assemblée législative.

M. Hahn continue en faisant l'éloge des membres pour leur bonne tenue, et dit que la Chambre n'a jamais été mieux composée depuis l'époque de la reconstruction des Etats.

Il ajoute que les membres pourront retourner chez eux avec la conviction d'avoir rempli consciencieusement leur mandat, et il termine en disant qu'il regrette sincèrement que les membres démocrates de la Chambre aient jugé convenable de s'abstenir des délibérations, car leur concours aurait pu être fort utile pour adopter des mesures de réforme les plus indispensables.

La Chambre s'ajourne alors *sine die* à deux heures moins dix minutes du matin.

SENAT.

Une discussion surgit à propos de l'adoption du bill d'allocation.

MM. Antoine, White et Wheeler ressortir l'irrégularité ou plutôt la fraude qui a été commise. Il fallait un vote des quatre cinquièmes pour la seconde lecture du bill et les sénateurs démocrates auraient pu empêcher la suspension du reglement, s'ils n'eussent été empêchés par la décision du président.

Le Sénat a refusé de faire la correction, et le journal est adopté. Le bill est ensuite adopté par 19 contre 13.

Quelques légers amendements ayant été adoptés, il faudra que le bill retourne à la Chambre avant d'aller au gouverneur. Un comité de conférence est ordonné à cet effet et M. White refuse d'en faire partie. M. Birch est nommé à sa place.

Le bill sur la milice fait l'objet d'une discussion. Motion est faite de l'ajourner indéfiniment. Avant de voter le Sénat se retire en séance exécutive.

Séance du soir.

Le comité nommé pour conférer sur le bill des allocations rapporte ses conclusions.

Motion est faite d'adopter le rapport du comité.

Le débat est écourté par un appel de la question préalable.

Le Sénat refuse d'adopter le rapport du comité de conférence.

Le président décide que le Sénat n'est pas dûment saisi du rapport du comité.

Le bill pour une plus effective collection des taxes et licences à la Nile-Orléans ayant été voté par l'Exécutif, motion est faite de le passer nonobstant le veto.

Les sénateurs Ogden et White parlent vigoureusement contre l'adoption de l'acte.

Pendant la discussion la séance est suspendue jusqu'à 8 heures du soir.

Le veto du gouverneur est soutenu contre le bill de collection des taxes de ville.

Un message de la Chambre annonce qu'elle a accepté le rapport du comité de conférence sur le bill d'allocation.

Le bill du recensement est adopté.

Le bill des sténographes est déposé sur la table.

On reprend le bill des allocations. Le Sénat travaille sous l'influence de Kellogg qui donne des signes fréquents de son anxiété nerveuse.

Les Démocrates épuisent les arguments et les stratagèmes pour faire échouer le bill.

Après une séance exécutive, à minuit 25 minutes, motion est faite pour informer la Chambre et l'Exécutif que le Sénat est prêt à s'ajourner.

Un message de la Chambre annonce qu'elle a donné son concours au bill abolissant le conseil des administrateurs de la ville et ordonnant une élection d'aldermen et d'assistants aldermen.

On appelle le bill de la Chambre No 14 qui réduit la commission des collecteurs de taxes. Ce bill a mystérieusement disparu, et le Sénat a dû en conséquence, dans l'impossibilité de passer cette grande mesure de réforme.

Le bill de la Chambre amendant la charte de ville et donnant au gouverneur la nomination de l'avocat de ville et du voyer est appelé.

CATASTROPHE A NEW-YORK.

Eglise écroulée.—6 tués.—20 blessés.

Une terrible catastrophe a causé hier soir une consternation profonde dans le quartier du City Hall. Vers neuf heures, le vent soufflant en tempête a abattu le mur d'une haute maison récemment incendiée et contiguë à l'Eglise catholique de Saint-Andrew, dans l'Onze street entre Centre et Chatham. Ce mur en s'écroulant a effondré le toit de l'église qui, en raison du carême, était en ce moment pleine de monde. Trente blessés les personnes qui étaient dans la galerie supérieure ont été plus ou moins atteintes par cette avalanche de poutres et de débris. On ne connaît pas encore le nombre des tuées sur le coup et de ceux grièvement blessés. Le nombre des victimes est de 6 femmes; un jeune garçon est au nombre des morts.

Les blessés ont été transportés au Park Hospital; les morts à la station de police de Franklin street. Une partie des personnes blessées ont été foulées aux pieds dans la panique qui s'est emparée des assistants et qui les a portés à se précipiter en masse vers les portes de l'église.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

—C'est par suite d'une confusion de noms, dit la *Paix Marseillaise*, que nous avons annoncé hier l'évasion à Nouméa de Pélletier, condamné pour faits de rapt, tandis que le bonneteur du Havre, arrêté à Londres, vient de s'échapper, et que c'est ce dernier qui, en effet, se trouve à Londres. Il n'y a donc pas d'évasion.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi de Chemins de fer de tous les journaux qui nous sont adressés à nos abonnés de Plantations. Ceux donc à ces derniers, à qui cet argent sera remboursé, ou de nous payer le port de même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois pour l'édition quotidienne, et de 50 cents par mois pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que les agents devront donc se faire payer le montant additionnel et nous le remettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Jeudi, 4 Mars 1875.

CELEBRATION
DU
Trente-huitième anniversaire
DU
DEPARTEMENT des POMPIERS
Fête de Formation.

Vins, Eaux-de-Vie &c., en débarquement et en magasin.

Blood Fertilizing Works
FERTILISEURS.
GEO. VILLE.

En débarquement.

L. GIROT,

Conférence extraordinaire à la Cathédrale St-Louis.

Ver. MAIGNAN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLEMENT,
23 et 25 — Rue Pierville — 23 et 25

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

J. A. LACROIX,

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

Taxes arriérées!

Restaurants, Hôtels, &c.
Hôtel et Restaurant
H. MATARAN,

Aux Dames.

PENSION FRANÇAISE,

LA CELEBRE
Mme LEONCE

$1000.00

Consultation gratuite des orientaux.

Cosmopolitan Eating House.

Restaurant des Quatre Saisons.

Commerce Restaurant
MM. GERMAIN & AUGUSTE,

Dépôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,

Semence de Riz.

Renseignements
DU
DIRECTORY
DE SOARDS,
1875,

Dr. OTTO KRATZ,

Avis spécial.

Dépositaires de Guanoline.

Avez-vous besoin d'argent?

Notice to the Public & Taxpayers.

Chaussures! Chaussures!
AU MAGNOLIA.

PIERRE PAVIA

AU PROGRES.
ERNEST GABAUD,

MEUBLES.
McCRACKEN & BREWSTER,
38 — Rue Royale — 38.

JOHN G. WAGNER,

AU SINGE
QUI VISSE.

GRANDE VENTE.

Avis aux Contribuables.

AU BON TON.

VACCINATION.
TOUS LES MARDIS A 12 HEURES.
Mmes Bazaret et Gagnaire,

Louisiana Seltzer Water Manufactory.

GROCERIES.